



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire**  
**Lundi 28 mars 2022 à 19h30**  
**à la salle du Conseil communal à Thierrens**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 16.12.2021
3. Communications du Bureau
4. Postulat déposé sur la mobilité douce
5. Préavis N° 01/2022 : Thierrens – rénovation de la villa communale
6. Préavis N° 02/2022 : Chapelle-sur-Moudon – réfection du toit du Casino
7. Création d'une commission pour le PACom
8. Rapports des délégués aux diverses Associations
9. Communications de la Municipalité
10. Divers

Madame la Vice-présidente, Chloé Crisinel Bettex, souhaite la bienvenue à chacun pour cette première séance de l'année 2022 du Conseil communal de Montanaire.

Elle rappelle que les séances sont enregistrées et que l'enregistrement sera supprimé après acceptation du PV par le Conseil.

Monsieur le Président, Michel Gosteli, étant absent ce soir, c'est Mme Chloé Crisinel Bettex, Vice-présidente, qui présidera l'assemblée. Elle se présente brièvement et remercie M. Michel Gosteli et Mme Marjorie Franzini pour la préparation de la séance.

Trois scrutateurs étant excusés ou absents, Madame la Vice-présidente propose de nommer M. Frédéric Perrin, membre du bureau, comme remplaçant pour cette séance. M. Frédéric Perrin est nommé scrutateur pour ce soir à l'unanimité.

Madame la Vice-présidente rappelle que le 16 décembre dernier, une motion a été déposée par M. Flavian Stoll. Après renseignements pris auprès du préfet, une motion sur la mobilité douce ne peut pas être reçue en tant que telle. En effet, ce thème ne fait pas partie des attributions du Conseil communal (règlement, chapitre III). C'est pourquoi, il a été demandé à l'auteur de la motion de la reformuler en un postulat. Ce dernier a été mis au point 4 de l'ordre du jour pour une votation du Conseil sur son acceptation.

Madame la Vice-présidente demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour qui a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'a été formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**1. Appel**

Présents : 49 Conseillers

Excusés : Mme Jacqueline Courvoisier & MM. Pierre-Olivier Baptiste, Christian Crisinel, Marc Chablaix, Michel Gosteli, Jean-Luc Jatton, Gabriel Perrin, Clément Rosset, Flavian Stoll et Marc-Antoine Vulliens

Absent : Mme Corinne Pittet

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.



## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16.12.2021

Aucune remarque n'a été formulée, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est donc accepté à la majorité, 3 abstentions.

Madame la Vice-présidente remercie Mme Marjorie Franzini pour sa rédaction.

Elle invite celles et ceux qui souhaiteraient recevoir le procès-verbal en version papier à en faire la demande au bureau.

## 3. Communications du Bureau

Madame la Vice-présidente rappelle les prochaines séances tout en remerciant les Conseillers de réserver d'ores et déjà les dates suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Mardi 7 juin 2022	<b>Mardi 21 juin 2022</b>
Mercredi 21 septembre 2022	<b>Mercredi 5 octobre 2022</b>
Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre 2022	<b>Jeudi 15 décembre 2022</b>

Madame la Vice-présidente explique le tournus pour le dépouillement des votations et des élections et rappelle les prochaines dates :

- Dimanche 10 avril 2022 – Elections cantonales (2<sup>ème</sup> tour Conseil d'Etat)
- Dimanche 15 mai 2022 – Votations fédérales
- Dimanche 25 septembre 2022 – Votations fédérales
- Dimanche 27 novembre 2022 – Votations fédérales

Madame la Vice-présidente rappelle que toutes les informations sont disponibles sur le site sécurisé de Montanaire. Elle rappelle que les excuses ou les communications diverses doivent être faites, dans la mesure du possible, bien en amont de la date du prochain Conseil afin que la séance puisse être préparée au mieux. Elle encourage à prendre contact avec le bureau pour toutes informations.

## 4. Postulat déposé sur la mobilité douce

M. Flavian Stoll étant excusé ce soir, Madame la Vice-présidente lit le postulat à sa place.

La Municipalité ne souhaite pas prendre la parole car les explications ont déjà été données en décembre, lors du dernier Conseil.

*Ouverture de la discussion.*

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

La Vice-présidente procède au vote pour que le postulat « pour une mobilité multimodale entre nos villages » soit remis à la Municipalité :

Oui : 11  
Non : 28  
Abstention : 9

☞ Le postulat est refusé à la majorité.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, informe que, malgré le rejet de ce postulat par le Conseil, la Municipalité continuera l'étude de ce projet, mais cela prend du temps. La Municipalité en a longuement parlé et dans la mesure du possible, lorsqu'elle est en train de revoir le réseau routier et notamment l'aménagement des chemins AF, elle en tiendra compte afin de répondre en partie à ce postulat.



M. Yves-Alain Bigler, Municipal, rajoute qu'il est le délégué de la Municipalité à la commission mobilité et territoire de la région Gros-de-Vaud et que la question cyclable est également traitée par cette commission. Selon lui, le postulat est un peu exigeant au niveau de la mobilité réduite, car ce n'est pas le même investissement que pour des vélos. Il informe que les chemins AF sont en train d'être refaits et que ça représente un gros coût. La réflexion doit aussi être faite au niveau du district.

M. Vincent Pasquier demande quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité pour encourager la création de bandes cyclables sur les routes cantonales.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond qu'en-dehors des localités, c'est du ressort du Canton. Suite à l'acceptation de la LAT par le peuple, c'est devenu très compliqué pour le Canton ou la Commune de faire des pistes cyclables, car tous terrains pris sur une zone agricole doivent être compensés.

M. Vincent Pasquier comprend que c'est difficile en l'état de faire quelque chose mais soulève la question de la sécurité des enfants qui est une préoccupation. Pour inciter les enfants à emprunter les routes entre les villages, des bandes cyclables pourraient être posées, ce qui serait à portée de main et représenterait un moindre coût.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond qu'à l'heure actuelle ce n'est pas une solution envisagée. Selon lui, les bandes cyclables ne sont pas sécurisantes pour leurs usagers. La question de la mobilité est un gros débat et nécessite une grande étude. La Municipalité devra peut-être prendre une décision et nommer une commission municipale, qui ensuite délèguera aux membres du Conseil pour constituer un projet afin d'aller de l'avant.

## **5. Préavis N° 01/2022 – Thierrens – rénovation de la villa communale**

La parole est donnée à Mme Nathalie Jaton, Municipale, afin qu'elle expose le projet en détail.

M. Johan Roubatel présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Marin Freymond présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

### *Ouverture de la discussion.*

M. Vincent Fellrath demande s'il n'y a actuellement pas de salle de bain au deuxième étage.

Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond qu'il y a une toute petite salle de bain au deuxième étage. La pièce supplémentaire a été supprimée pour en faire des chambres plus grandes. Une petite salle de bain a été rajoutée à une chambre.

M. Pascal Crisinel demande si le certificat CECB a été prévu avant ou après les travaux.

Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond qu'il a été fait avant.

M. Pascal Crisinel se demande pour quelle raison.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond que c'est pour toucher les subventions.

Mme Nathalie Jaton, Municipale, précise que peu de subventions seront touchées, car le volume est trop petit et le toit a déjà été refait. Le montant des subventions est estimé à CHF 4'000.- ou CHF 5'000.-, le CECB sera remboursé.

Mme Christine Burri souhaite savoir de combien de pièces cette habitation dispose.

Mme Nathalie Jaton, Municipale, explique qu'en bas il y a une cuisine ouverte sur une petite salle à manger, un double séjour et un WC. A l'étage, 3 chambres et deux salles de bain.

Mme Corinne Favre fait remarquer que les plans auraient pu être mis à disposition via le site sécurisé afin de pouvoir mieux se positionner dans la prise de décision.

Mme Nathalie Jaton, Municipale, prend note de cette remarque. Les plans sont présentés sur le beamer.

M. Yannick Dizerens souhaite savoir quel est le type de chauffage prévu.

Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond qu'il s'agit d'une chaudière à gaz, qu'elle a été changée en 2013 et qu'aucun changement n'est prévu.



M. Yannick Dizerens se demande à quoi correspondent les coûts liés au sanitaire et chauffage estimés dans le préavis.

Mme Nathalie Jatton, Municipale, précise que des coûts sont prévus pour le déplacement des radiateurs.

M. Pascal Crisinel demande si c'est imaginable de passer le chauffage par le sol.

Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que les travaux seraient plus conséquents.

M. Julien Crisinel souhaite savoir pour quand les travaux sont prévus.

Mme Nathalie Jatton, Municipale, explique que les entreprises sont déjà allées voir sur place et que les soumissions seront rentrées prochainement. L'habitation devrait être relouée d'ici le mois d'août ou de septembre.

La Vice-présidente procède au vote du préavis N° 01/2022 :

Oui : 43

Non : 0

Abstention : 5

↳ Le préavis N°01/2022 est approuvé à la majorité.

**Le Conseil décide :**

- ↳ **D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de rénovation de la villa communale, rue de la Porte 10 à Thierrens ;**
- ↳ **D'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 345'000.-- ;**
- ↳ **De financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
- ↳ **D'amortir la somme totale de cet investissement, soit CHF 345'000.-- sur une période de 30 ans à raison de CHF 11'500.--, la première fois lors de l'exercice 2023.**

## **6. Préavis N° 02/2022 – Chapelle-sur-Moudon – réfection du toit du Casino**

La parole est donnée à Mme Nathalie Jatton, Municipale, afin qu'elle expose le projet en détail.

M. Johan Roubatel présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Mme Christine Dubrit présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

*Ouverture de la discussion.*

M. Nicolas Borgeaud demande à la Municipalité si l'hypothèse de poser des tuiles ou des panneaux solaires a été étudiée.

Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que cette hypothèse n'a pas été étudiée car le bâtiment est classé en note 2. Effectivement, ce serait l'idéal dans ce bâtiment qui est alimenté par des radiateurs électriques. Le Canton doit donner son accord et il doit encore être vérifié que ce soit techniquement possible. Elle va se renseigner auprès de l'architecte.

M. Nicolas Borgeaud aimerait savoir si le mécanisme du clocher sera vérifié.

Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond qu'elle a déjà transmis à l'entreprise la semaine dernière. Si aucune amélioration n'est constatée, elle les relancera et fera le suivi.

La Vice-présidente procède au vote du préavis N° 02/2022 :

Oui : 47

Non : 0

Abstention : 1

↳ Le préavis N°02/2022 est approuvé à la majorité.



**Le Conseil décide :**

- ✦ **D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de réfection du toit du Casino à Chapelle-sur-Moudon ;**
- ✦ **D'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 95'000.-- ;**
- ✦ **De financer cet investissement par la trésorerie courante ;**
- ✦ **D'amortir la somme totale de cet investissement, soit CHF 95'000.-- sur une période de 30 ans à raison de CHF 3'200.--, la première fois lors de l'exercice 2023.**

**7. Création d'une commission pour le PACom**

Madame la Vice-présidente explique que la Municipalité a demandé au bureau du Conseil de créer une commission pour traiter les points liés à la révision de Plan d'Affectation Communal (PACom).

Le bureau s'est réuni et a nommé les personnes suivantes :

- Marin Freymond (Président)
- Samuel Aubert
- Nicolas Borgeaud
- Bernard Pasche
- Gabriel Perrin
- Abram Pointet

La commission devra définir, parmi ses membres, le suppléant.

La parole est donnée à M. Yves-Alain Bigler, Municipal, afin qu'il expose le projet en détail. Le Conseil devra valider le prochain PACom, à priori l'année prochaine. C'est un énorme travail qui occupe la Municipalité depuis le début de la création de Montanaire, avec en 2014 l'établissement du bilan des réserves suite à l'acceptation de la LAT. Ensuite, la zone réservée a bloqué la possibilité de nouvelles constructions sur des terrains vierges. Dans ce laps de temps, cela a permis de réviser le PACom. Suite à la mise à l'enquête l'été passé, 70 oppositions et remarques ont été traitées entre novembre 2021 et janvier 2022. Actuellement, les PV sont reçus en retour. Une vingtaine d'oppositions ont déjà été retirées. La Commune faisant 34km<sup>2</sup>, quelques corrections de plan devront être faites, ainsi qu'une dizaine voire une douzaine d'examen et de mises à l'enquête complémentaires. Le Conseil devra ensuite traiter le préavis et lever les oppositions restantes. Ce sera une commission ad hoc qui traitera ce préavis et comme il s'agit d'un travail de grande ampleur, d'entente avec le bureau, il a été décidé d'organiser une à deux séances de commission durant le courant de l'année pour expliquer ce qui a déjà été fait.

*Ouverture de la discussion.*

M. Bernard Pasche demande si cette commission devra entendre les plaignants et ensuite le Conseil devra approuver ce que la commission aura décidé, sans avoir l'avis des opposants.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que la commission aura tous les documents (oppositions, PV de la rencontre, etc.) et qu'elle devra statuer. Le rôle de cette commission sera identique à celui des autres commissions ad hoc. Suite à la proposition de la commission, le Conseil lèvera ou pas les oppositions restantes en acceptant ou pas le préavis. Le dossier retournera ensuite au Canton qui le validera ou non. En cas de validation, les opposants restants seront informés par écrit par le Canton. Les opposants auront ensuite droit de recours auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public) et du Tribunal fédéral.

M. Samuel Aubert demande si ce qui est attendu de la commission est de prendre une première position sur les oppositions restantes, voire le PACom lui-même, et de quelle manière cette prise de position se fera.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond par la négative. La prise de position se fera sur le préavis municipal qui sera présenté l'année prochaine. Le but est de déjà prendre du temps avec les urbanistes pour comprendre le cheminement qui a déjà été fait, depuis le bilan des réserves jusqu'à la mise à l'enquête.



M. Samuel Aubert comprend que la commission devra faire une proposition au Conseil mais se demande sur la base de quelles compétences les membres de la commission pourront juger si les oppositions sont justifiées ou pas.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que c'est identique aux autres préavis : zone réservée, plan d'affectation « Vieille Tuillière », etc.

## **8. Rapports des délégués aux diverses Associations**

Madame la Vice-présidente donne la parole à M. Eric Gilliard afin qu'il présente le rapport de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Région Coruz-Menthue (AECM).

Madame la Vice-présidente donne la parole à M. Bernard Pasche afin qu'il présente le rapport du Triage forestier et effectue une présentation des forêts et de son entretien.

Madame la Vice-présidente remercie pour ces présentations. Elle rappelle que les rapports des diverses associations étant échelonnés sur toutes les séances de Conseil, les membres des associations doivent venir s'annoncer pour effectuer une présentation aussitôt que des séances ont eu lieu.

## **9. Communications de la Municipalité**

*Informations communiquées par Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale :*

Guerre en Ukraine et abris PC : Une vingtaine de mails de personnes inquiètes au sujet des disponibilités des abris PC ont été reçus. Le Canton de Vaud dispose d'environ 800'000 places dans des abris privés et publics, ainsi que 50'000 places non comptabilisées qui se trouvent dans des entreprises, ce qui représente de la place pour chaque personne du Canton. La Commune de Montanaire dispose d'un peu plus de 1'100 places, dans l'abri PC qui se situe au-dessous de la grande salle de Thierrens et dans les abris privés. Cela représente des places pour 40% de la population. Un abri de 400 places supplémentaires est en construction sous le nouveau collège de Thierrens est sera disponible à la rentrée 2023. Les abris PC sont contrôlés tous les 10 ans et le contrôle de celui de Thierrens a été effectué au printemps 2021. Son état est bon et il est opérationnel. L'organisation en cas de problème est effectuée par le Canton, via la protection civile et sur ordre de la Confédération, qui définira où chaque personne doit se rendre. Ces abris sont construits pour protéger la population contre l'effet d'une bombe atomique, ce qui représente la situation la plus dangereuse mais pas forcément la plus probable. Les abris PC sont également utilisés contre les tirs, les armes chimiques ainsi que les bombardements mais peuvent être utilisés à d'autres effets. En cas de besoin, ils doivent être libérés dans les 5 jours par ordre de la Confédération. Il n'y a aucune mesure particulière à prendre pour le moment.

La Commune de Montanaire dispose d'un appartement de 4 pièces à St-Cierges disponible dès juillet pour accueillir des réfugiés ukrainiens. Le logement a été signalé auprès de l'EVAM, institution qui prend en charge le loyer. En cas de questions concernant l'accueil de réfugiés, un lien est disponible sur le site internet de la Commune.

*Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :*

Routes : Les travaux à Thierrens ont recommencé depuis le 29 mars. Ils vont se dérouler à la rue du Collège jusqu'à environ la deuxième semaine des vacances scolaires de Pâques. Le tapis final sera en principe terminé le 4 juillet. Jusqu'à fin avril, les travaux pour terminer le parking du réservoir, à la route de Moudon, se poursuivront.

*Informations communiquées par M. Claude-Alain Cornu, Syndic :*

Elections cantonales : Monsieur le Syndic remercie Mme Chloé Crisinel Bettex ainsi que le bureau et les scrutateurs pour l'excellent travail lors du dépouillement du 20 mars dernier. La Commune de Montanaire était la troisième commune du Canton à avoir rendu ses résultats.



Emploi : Le médiamaticien de la Commune, également en charge du contrôle des habitants, a demandé un congé non payé de 6 mois afin de faire un voyage linguistique aux Etats-Unis. Il continuera, à distance, de s'occuper du Montanaire magazine ainsi que des tâches en lien avec la médiamatique. La Commune est donc à la recherche de quelqu'un avec expérience dans ce domaine pour travailler au contrôle des habitants, de septembre 2022 à mars 2023 pour un taux de 30%. Les horaires seraient le mardi de 8h à 11h et de 16h à 19h ainsi qu'une demi-journée à définir.

## 10. Divers

M. Bernard Pasche demande si les travaux de bétonnage des chemins AF et de rélargissement de chaussées sont à la charge de la Commune ou de l'Etat.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que les chemins AF sont subventionnés à hauteur de 55% par le Canton et la Confédération et qu'il faut répondre à certaines exigences, la Commune participe donc à hauteur de 45%. La première demande faite par l'office fédéral de l'agriculture est un état des lieux des 140 km de chemins de Montanaire. Le travail a été fait par un bureau d'ingénieurs avec différentes phases. Actuellement la phase urgente est en cours, il s'agit des chemins en plus mauvais état. Les phases suivantes seront en fonction de l'état des chemins et des années de construction. Les premiers chemins agricoles mesuraient 2.5 mètres avec 75 cm de banquette de chaque côté. Actuellement, avec l'agrandissement des machines, les exigences sont passées à 3 mètres de béton ou de goudron, avec des banquettes de 50 cm. Entre Chapelle et Martherenges, le Canton et l'office fédéral ont demandé que l'endroit soit sécurisé. Un miroir sera également posé.

M. Bernard Pasche souhaite connaître le montant des travaux.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que le montant du préavis était d'environ CHF 570'000.-, moins les subventions.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, précise que les 45% restants sont pris en charge par les dépenses courantes et les dépenses thématiques, dont 70 % par le Canton. Finalement, seuls 15 à 20 % sont à la charge de la Commune.

M. Bernard Pasche s'étonne de goudronner des routes agricoles car avec le passage de véhicules agricoles lourds, les chemins ne vont pas résister.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que lorsqu'ils ont enlevé le béton sur le chemin menant au refuge des Roches, de la tourbe était en-dessous. Environ un mètre de tourbe a été enlevé pour refonder le chemin. Le Canton a recommandé de goudronner la route, étant plus souple sur de la tourbe et les réparations sont plus simples à réaliser. En ce qui concerne le chemin menant à Martherenges via Corrençon, il était initialement prévu de changer trois plaques béton. Entre le constat effectué il y a 4 ou 5 ans et le début des travaux, il a été constaté que le chemin était beaucoup plus endommagé. Le chemin étant passablement utilisé par des voitures, il a été décidé de réaliser du bitume, étant plus souple, plus agréable pour la conduite et permettant de refaire tout le tronçon.

Madame la Vice-présidente clôt la séance et prend congé de l'assemblée à 21h06.

La prochaine séance du Conseil est planifiée au **mardi 21 juin 2022 à 19h30** à la salle du Conseil communal à Thierrens.

Thierrens, le 26 avril 2022

Pour le Conseil communal

La Vice-présidente  
  
Chloé Crisinel Bettex



La Secrétaire



Marjorie Franzini